

VILLE DE GEISPOLSHHEIM

TARIFS DES SALLES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX EXERCICE 2023	
NATURE	TARIFS 2023
ESPACE MALRAUX	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
1 - Pour les Associations de la Commune	
* Salle STIEGER (1er étage) ▶ pour manifestation festive et autres motifs	32,00 €
* Salle de danse (1er étage) ▶ location annuelle	163,00 €
▶ location à l'heure	8,50 €
* Salle de spectacle (RDC) ▶ location annuelle par association culturelle résidente	480,00 €
▶ par journée de spectacle sans gradins	215,00 €
▶ par journée de spectacle avec gradins	320,00 €
▶ pour manifestation humanitaire/ou social	GRATUIT
* Espace bar/accueil	85,00 €
* Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel à fournir)	65,00 €
2 - Pour les organismes non membres d'une Association de la Commune	
- Résidents de la Commune (par manifestation)	
* Salle STIEGER (1er étage)	95,00 €
* Salle de spectacle (RDC), par journée de spectacle sans gradins	440,00 €
* Salle de spectacle (RDC), par journée de spectacle avec gradins	560,00 €
* Espace bar/accueil (RDC)	225,00 €
* Préparation, rangement et nettoyage de la salle	340,00 €
* Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel à fournir)	115,00 €
- Extérieurs (par jour)	
* Salle STIEGER (1er étage)	180,00 €
* Salle de spectacle (RDC) sans gradins	1 100,00 €
* Salle de spectacle (RDC), utilisation avec gradins	1 380,00 €
* Espace bar/accueil (RDC)	400,00 €
* Préparation, rangement et nettoyage de la salle	540,00 €
* Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel à fournir)	430,00 €
3 - Pour l'ensemble des utilisateurs	
- Son et lumières (obligatoire pour toute diffusion de son et lumière)	
* Petite prestation (micros et/ou petite sonorisation)	125,00 €
* Grande prestation (balance, branchements + présence)	510,00 €
4 - Résidence artistique	
- sous réserve de la signature d'une convention de résidence artistique	GRATUIT

NATURE	TARIFS 2023
5 - Pour la totalité des utilisateurs (payant et gratuit) - Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	600,00 €
SALLE ACL	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
1 - Pour les Associations de la Commune - Salle de réunion * Réunion Associations par heure d'utilisation par référence sur une semaine - Grande salle * Location annuelle par association culturelle résidente * Associations sportives par jour d'utilisation par référence sur une semaine * Fêtes et manifestations diverses (cuisine comprise) - Manifestations à caractère humanitaire ou social	5,50 € 330,00 € 75,00 € 235,00 € GRATUIT
2 - Pour les organismes non membres d'une association de la Commune - Résidents de la Commune (par jour de manifestation) * Salle de réunion (sans cuisine) * Salle de réunion (cuisine comprise) * Grande salle (cuisine comprise) - Extérieurs (par jour) * Salle de réunion (sans cuisine) * Salle de réunion (cuisine comprise) * Grande salle (cuisine comprise) * Petite salle - location à l'année (par heure)	35,00 € 80,00 € 350,00 € 80,00 € 200,00 € 770,00 € 8,50 €
3 - Pour la totalité des utilisateurs (payant et gratuit) - Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	300,00 €
SALLE SAINT JEAN	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
1 - Pour les associations de la Commune - Associations sportives par jour d'utilisation par référence sur une semaine - Par Manifestation * Petite salle (cuisine comprise) * Grande salle (cuisine comprise) * Totalité de la salle (cuisine comprise) - Manifestations à caractère humanitaire ou social	70,00 € 115,00 € 220,00 € 270,00 € GRATUIT

NATURE	TARIFS 2023
2 - Pour les organismes non membres d'une association de la Commune	
- Résidents de la Commune (par jour de manifestation)	
* Petite salle (cuisine comprise)	40,00 €
* Grande salle (cuisine comprise)	220,00 €
* Totalité de la salle (cuisine comprise)	270,00 €
- Extérieurs (par jour)	
* Petite salle (cuisine comprise)	340,00 €
* Grande salle (cuisine comprise)	650,00 €
* Totalité de la salle (cuisine comprise)	840,00 €
- Extérieurs (pour la pratique sportive)	
* Par an (proratisation mensuelle possible)	1 200,00 €
* Par heure	12,50 €
3 - Pour l'ensemble des utilisateurs	
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	300,00 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
1 - Pour les associations de la Commune	
- Par année et par jour d'utilisation par référence sur une semaine (salles, bureaux, auditorium)	55,00 €
- Par jour de manifestation	
* Grande salle (rez-de-chaussée)	25,00 €
* Auditorium (rez-de-chaussée)	35,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
2 - Pour les organismes non membres (associations extérieures ou sociétés privées)	
- Par jour	
* Grande salle (rez-de-chaussée)	80,00 €
* Auditorium (rez-de-chaussée)	100,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
3 - Pour l'ensemble des utilisateurs	
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	300,00 €
CENTRE SPORTIF - BASKET	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
- Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant	1 820,00 €
- Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 700,00 €
- Utilisation à l'année de salles par les ligues ou fédérations sportives	1 000,00 €
- Manifestation extrasportive exceptionnelle (par jour)	950,00 €

NATURE	TARIFS 2023
- Evènements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune (par jour)	530,00 €
- Evènements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs à la Commune (par jour)	950,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Pour l'ensemble des utilisateurs	
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	600,00 €
CENTRE SPORTIF - FOOTBALL	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
- Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant	1 820,00 €
- Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 700,00 €
- Utilisation à l'année du nouveau terrain synthétique d'un club sportif non résidant mais du canton de Lingolsheim	1 000,00 €
- Utilisation à l'année de terrains synthétiques par les ligues ou fédérations sportives	1 000,00 €
- Manifestation extrasportive exceptionnelle (par jour)	950,00 €
- Evènements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune (par jour)	530,00 €
- Evènements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs à la Commune (par jour)	900,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT
Pour l'ensemble des utilisateurs	
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	600,00 €
CENTRE SPORTIF - SALLES DE SPORTS SPECIALISEES	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
- Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant - salle non partagée	1 220,00 €
- Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant - salle partagée	810,00 €
- Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 700,00 €
- Utilisation à l'année d'une salle par les ligues ou fédérations sportives	1 000,00 €
- Manifestation sportive exceptionnelle (par jour et par salle)	380,00 €
- Manifestation extrasportive exceptionnelle (par jour et par salle)	800,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT

NATURE	TARIFS 2023
<p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition</p>	600,00 €
STADE DE LA TURNMATT	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
<p>- Utilisation à l'année en semaine d'un club sportif communal résidant</p> <p>- Utilisation à l'année en semaine d'un club sportif non résidant</p> <p>- Résidants de la Commune par manifestation (club-house)</p> <p>- Extérieurs de la Commune par manifestation (club-house)</p>	<p>165,00 €</p> <p>680,00 €</p> <p>40,00 €</p> <p>140,00 €</p>
<p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition</p>	150,00 €
STADE DE L'EHN - PETANQUE	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
<p>- Utilisation à l'année d'un club sportif résidant</p> <p>- Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant</p> <p>- Résidants de la Commune par manifestation (club-house)</p> <p>- Extérieurs de la Commune par manifestation (club-house)</p>	<p>330,00 €</p> <p>630,00 €</p> <p>40,00 €</p> <p>140,00 €</p>
<p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition</p>	150,00 €
STADE DE L'EHN - TENNIS	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
<p>- Utilisation à l'année d'un club sportif résidant communal</p>	1 620,00 €
<p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition</p>	600,00 €
ECOLE SAINT EXUPERY - GYMNASE	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
<p>- Association communale par jour d'utilisation par référence sur une semaine</p>	70,00 €
<p>- Association extérieure par jour d'utilisation par référence sur une semaine</p>	180,00 €

NATURE	TARIFS 2023
<p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition</p>	150,00 €
BATIMENT 1, Rue du Presbytère	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
- Utilisation à l'année d'une association résidente (RDC + 1er étage)	65,00 €
- Utilisation par mois d'une association de Geispolsheim (2ème étage)	130,00 €
- Utilisation par des personnes privées ou extérieures (2ème étage)	
* par heure d'utilisation	10,00 €
* par mois d'utilisation	410,00 €
<p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition</p>	150,00 €
BATIMENT Cour du Temple	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
- Utilisation à l'année d'une association résidente (salle de réunion)	65,00 €
- Utilisation par personnes privées ou extérieures (salle de réunion)	
* par heure d'utilisation	10,00 €
* par mois d'utilisation	190,00 €
<p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition</p>	150,00 €
BATIMENT Rue Lefebvre	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
- Utilisation à l'année d'une association résidente	65,00 €
<p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition</p>	150,00 €

NATURE	TARIFS 2023
BATIMENT Rue des Tulipes	
DCM n° 2023/22 du 9 février 2023 - Effet : 01/03/2023	
- Utilisation à l'année d'une association résidente	115,00 €
Pour l'ensemble des utilisateurs	
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	150,00 €
Pour tous les bâtiments ou salles communales	
<ul style="list-style-type: none"> - pour les mises à disposition annuelle, un calcul prorata temporis de la durée d'occupation pourra être appliqué sur décision de la Commune - les locations annuelles s'entendent par année civile ou par année scolaire - toutes les associations communales bénéficient de la gratuité d'une salle communale pour leur assemblée générale annuelle 	